

REQUÊTE DE VISIONNAGE POUR LES FILMS SUR SUPPORT VIDÉO*

*les films disponibles en DCP ne sont pas concernés par ce document

Cette requête de visionnage ne constitue en aucun cas une inscription à l'Agence du court métrage.

Pour des raisons de fonctionnement, l'Agence du court métrage n'accueille pas tous les films courts existant sur support vidéo. La constitution d'un fonds vidéo amène l'Agence du court métrage à effectuer des choix pouvant différer d'un service à l'autre et à se fixer un nombre limité de nouvelles œuvres accueillies chaque année.

Pôle diffusion

Les films proposés au Pôle diffusion seront, une fois retenus, proposés aux salles de cinéma, festivals, associations ou lieux collectifs apparentés, en France et à l'étranger, sur support Beta SP ou DVD. Un comité de sélection interne visionnera toute œuvre proposée et apportera une réponse par courrier ou par email quant à l'intégration du film ou non dans notre catalogue, dans un délai de deux mois à compter de la date de réception.

Les films retenus devront, une fois la réponse apportée, être inscrits selon les modalités habituellement requises par l'Agence du court métrage : dossier d'inscription détaillé, signature d'une convention, obtention d'un numéro de visa, dépôt d'éléments nécessaires à la diffusion du film en salles. L'ayant droit, en remplissant la Requête, s'engage, si son film est accepté, à l'inscrire à l'Agence du court métrage dans un délai de deux mois.

Je sou mets mon film au Pôle Diffusion : oui non

Service Ventes internationales (Régie TV Câble)

Les films retenus par le service Ventes internationales pourront être représentés par l'Agence du court métrage pour la vente des droits audiovisuels (essentiellement aux télévisions) en France et à l'international.

Le service sélectionnera les films :

- présentant un potentiel audiovisuel,
- disposant d'un master sur beta numérique,
- disponibles en version sous-titrée en anglais.

Les films retenus devront, une fois la réponse apportée, être inscrits selon les modalités habituellement requises par le service : mandat de vente, dépôt d'un DVD sous-titré, dépôt d'éléments nécessaires à la diffusion télévisuelle.

Je sou mets mon film au Service Ventes internationales :

- oui non
 Ce film est déjà sous mandat aux Ventes Internationales

Les champs ci-dessous devront être précisément renseignés. Deux DVD ainsi qu'une photo du film devront également accompagner cette requête de visionnage.

RENSEIGNEMENTS SUR LE FILM

Titre du film :

Réalisateur(trice) Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Site web :

Téléphone : Mobile : Email :

Production :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mobile : Fax :

Email : Site web :

Année de production : Pays de production :

Durée : Support de prises de vues : N° de visa :

Genre : fiction animation documentaire expérimental

Synopsis :

.....

.....

.....

Le film est-il déjà enregistré sur la plateforme d'inscription aux festivals (www.le-court.com) ? oui non

En remplissant ce document, j'accepte que l'Agence du court métrage conserve le DVD transmis et publie sur le Portail du court métrage (www.le-court.com) et sur son site Internet (www.agencecm.com) les informations concernant le film ainsi que la photo libre de droits accompagnant cette inscription.

Requête de visionnage déposée par : la société de production le réalisateur

Nom, Prénom : Signature :

Date :